



Grenoble,
le 19/12/2019

Note pour
Monsieur Philippe NIVELLE, commissaire enquêteur

OBJET
Enquête publique concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Mountain Wilderness France (MW) est une association de protection de la montagne et de l'environnement, type loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement au niveau national. Son but statutaire est « la sauvegarde de la montagne sous tous ses aspects ». L'association défend une approche globale dans laquelle « préservation du milieu naturel », « équité sociale » et « amélioration de l'économie » constituent le même défi. Pour ce faire, Mountain Wilderness a pour mission première de lutter contre l'artificialisation croissante de la montagne afin de préserver des lieux de ressourcement pour l'Homme. Mountain Wilderness vise à garantir une voie de développement respectueuse pour l'économie montagnarde, une économie qui se doit d'être plus diversifiée pour tenir compte des enjeux sociétaux et environnementaux. L'action de MW s'est vue récompensée par le Grand Prix de l'Académie des Sciences morales et politiques, délivré pour l'ensemble de son action en faveur des territoires de montagne. MW siège au Comité de Massif des Alpes, ainsi que dans un certain nombre de Commissions départementales de la Nature, des Sites et des Paysages, dont celle de la Haute-Savoie.

Nous avons pris connaissance des documents mis à disposition et nous tenons à vous faire part de nos remarques, reprenant en partie ou complétant celles que nous avons pu donner à l'occasion du passage de ce projet de SCoT devant la commission « Espaces et urbanisme » du Comité de Massif des Alpes dans laquelle nous siégeons.

Cet avis pourrait se résumer ainsi : « Quelle vision globale du tourisme veut-on pour le territoire si particulier des Aravis, avec ses spécificités d'un tourisme multi-saisons, d'une agriculture florissante, d'un contexte paysager exceptionnel, d'une carte postale remarquable et très enviée ? Ce projet de SCoT gomme complètement la richesse de ce territoire en ne faisant qu'une seule offre : celle d'un tourisme tout hiver, pour une clientèle internationale à qui on offre deux Clubs Med, l'extension des domaines skiables et une liaison inter-stations pour « capter les clients de Flaine » (cela a été dit lors de la présentation du projet !) ... Pas très original : c'est ce que veulent faire, hélas, toutes les stations et devenir super concurrentes, au lieu d'être originales, diversifiées et complémentaires... Avec ce projet, on a l'impression que les élus « passent à côté » de leur territoire. »

Des paris économiques risqués faits au détriment de la spécificité du territoire ! La réalisation de l'ensemble des UTN « domaines skiables » suppose une énorme augmentation du nombre de journées skieurs pour que le massif conserve sa relative bonne santé économique. Atout France et la DDT en ont fait la démonstration lors du passage du dossier devant la commission « Espaces et urbanisme » du Comité de Massif des Alpes : alors que la situation actuelle est considérée comme « résistante », que les stations sont au grand équilibre financier et ont des réserves de capacité, que les Aravis sont un territoire sur lequel on a un tourisme été/hiver multi-activités, qui repose sur un équilibre entre activité agricole et tourisme toutes saisons, on fait le pari d'investir massivement dans le tout ski.

La vraie question est : le territoire peut-il supporter les effets de ce pari ? Au niveau économique, c'est fort peu probable : le projet de SCoT prévoit des investissements extrêmement lourds à l'échéance 2030 ; pour les rentabiliser et conserver cette bonne santé économique des stations du massif, il faudrait une très forte augmentation des recettes. Actuellement le chiffre d'affaire cumulé des quatre stations du territoire est légèrement inférieur à 40 millions d'euros et permet d'atteindre ce grand équilibre ; les aménagements nécessaires à la réalisation de ce projet « Grand domaine Aravis » nécessiterait d'atteindre un CA supérieur à 65 millions d'euros, soit une augmentation du nombre de journées skieurs de plus de 50 %... Cela semble impossible sachant



que tendanciellement, la fréquentation a diminué de l'ordre de 12 à 14 % au plan national en dix ans, les Aravis ne subissant qu'une perte de l'ordre de 4 %. De plus, les durées d'ouvertures des domaines skiables diminuent déjà et diminueront encore avec les effets du changement climatique, rendant cet objectif illusoire.

Compter pour l'atteindre sur la fameuse « clientèle internationale qui arrive à nos portes via l'aéroport de Genève et l'autoroute de Bonneville » comme argumenté lors de la réunion du Comité de Massif, est doublement illusoire car d'une part c'est le pari que font TOUTES les stations de Haute-Savoie, et que cette clientèle, qui n'est pas extensible à l'infini, n'ira pas chez l'un si elle va chez l'autre, et d'autre part, ce modèle repose sur le principe de « l'avion gratuit », ou quasiment gratuit (nous parlons ici des vols « low costs ») dont la pérennité à l'échelle de la durée du SCoT est loin d'être assurée, pour des raisons structurelles (coût des carburant, taxes carbone qui vont bien finir par toucher les transports aériens) et sociétales (voir les effets déjà mesurés du « flygskam », la « honte de prendre l'avion, qui touche particulièrement les catégories socioprofessionnelles qui composent cette fameuse « clientèle internationale »).

On notera au contraire que la faible baisse relative de journées skieurs du massif Aravis actuel dénote plutôt d'une bonne adéquation du territoire avec la demande de la clientèle.

Rappelons les derniers chiffres communiqués par Jean Berthier, d'Atout France, lors du colloque "Le tourisme dans le massif alpin, bilans et perspectives" du 5 février 2016 à la CCI de Grenoble : sur 11 milliards d'€ dépensés par an en montagne par les touristes, 4,81 milliards le sont dans les stations, 6,13 milliards en montagne dans le périmètre hors stations... soit plus de 56 % ! Avec ses stations villages les Aravis, n'ayant pas rejoint le club des « grandes » qu'elles visent malheureusement, sont encore bien placées pour proposer un tourisme ancré dans le territoire qui ne soit pas axé que sur le km de ski et le nombre de canons à neige installés ! Et de ce fait, ce territoire de montagne est bien plus résilient au changement climatique que ne peuvent l'être ces grandes stations que ce projet vise à singer...

Au niveau paysages et environnement, c'est une catastrophe annoncée ! Le projet de SCoT n'assume d'ailleurs pas ces impacts prévisibles : peu voire pas de réponses sur le volet paysager, rien sur l'insertion paysagère. Avec la liaison par le Danay, on investit de superbes paysages, visibles de l'ensemble du massif, et des corridors écologiques. Ce projet, de part ses impacts sur les paysages, l'agriculture et l'environnement, couplé au risque économique, va dégrader l'équilibre structurel de ce territoire dans lequel les stations, stations-villages d'ailleurs, ne sont que l'un des éléments de l'attractivité. De plus, aucune prospective n'est réalisée sur deux points pourtant fondamentaux : la ressource en eau et le réchauffement climatique. Le dossier aurait dû intégrer ces données alors que le développement touristique envisagé est quasi intégralement tourné vers le ski, et ce à des altitudes situées majoritairement sous 2000 m. Dans le contexte actuel, ce n'est pas la « recherche de la neige vers le haut » avec l'équipement de la combe de la Creuse, un petit paradis qu'on mettrait ainsi à mal, qui peut témoigner de la prise en compte du réchauffement... Au contraire, l'UTN prévue en versant Est du mont Lachat, outre un impact fort dans un versant vierge (paysage et faune), nécessitera le recours à l'enneigement artificiel dans un massif où la problématique en eau est majeure.

Concernant les logements touristiques, la mise en place de deux centres de vacances pour plus de 3000 lits sans qu'aucune étude concernant la réhabilitation des lits froids n'ait été faite ne saurait répondre à l'enjeu, d'autant plus que les emplacements choisis pour installer ces équipements posent de nombreux problèmes : confiscation de terres agricoles sur lesquelles des agriculteurs ont construits des projets de vie, difficultés d'intégration paysagères, en particulier du fait des fortes co-visibilités liées à la disposition du massif. Ces besoins sont susceptibles d'être couverts en grande partie par les droits à construire déjà ouverts dans les PLU en vigueur actuellement et un effort sur les réhabilitations de lits froids. Le club vacances du Grand-Bornand crée un nouveau pôle d'urbanisation en discontinuité, répondant en cela à la volonté des opérateurs type « Club Med » de proposer à leur clientèle un pôle isolé, pour ne pas dire hors sol, et offrant une vue 360°, mais pose un problème d'intégration paysagère et met à mal des terres agricoles nécessaires aux exploitants pour assurer la pérennité de leur activité ; celui de la Clusaz s'inscrirait dans un site proche du lac des Confins et posant lui aussi des problèmes d'intégration, de respect des milieux naturels et de l'« esprit des lieux ».

Dans les deux cas, les problèmes d'eau (quantité, adduction, traitement) confortent notre avis défavorable.

L'UTN structurante n°3, sur la commune de Saint Jean de Sixt, prévoyant la réhabilitation d'un ancien centre d'action sociale pour accueillir principalement des scolaires et des jeunes, va-t-elle dans le bon sens.



Concernant les mobilités, la saturation des axes est déjà observée en saison et le SCoT ne présente pas de solutions pour résoudre cette question, ni permettre d'envisager un réel basculement des modes d'accès utilisés en remplacement de la voiture individuelle. La liaison par le Danay ne nous semble pas répondre à un objectif de transport public, mais à une volonté d'affichage d'un nombre important de km de pistes de ski par l'addition artificielle des linéaires des pistes des deux grands domaines skiables du massif : la promenade en télésiège ne remplacera pas une navette efficace ! La liaison Thônes-Beaufort, intéressante sur le papier (on fait un ascenseur valléen, c'est à la mode et subventionnable) posera de vrai problème d'intégration paysagère et d'impact sur les milieux (zones humides notamment). Il ne résoudra pas les problèmes de saturation routière d'accès à Thônes depuis Alex ou Dingy.

L'augmentation des émissions de GES sous-tendue par le projet global ne répond pas aux objectifs fixés par le gouvernement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Conclusion

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales indique sur son site Internet que le « SCOT doit respecter les principes du développement durable. [...] Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques... »

Avec ce projet de SCoT, comme le soulignent à la fois le Préfet et l'Autorité environnementale, le contrat n'est pas rempli, il y a erreur d'orientation.

Mountain Wilderness donne donc un avis globalement défavorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis, qui n'a pas su prendre en compte les enjeux du XXIème siècle pour le développement équilibré d'un territoire de montagne qui porte pourtant en lui tous les atouts permettant de réussir une transition du tourisme que les évolutions du climat et des clientèles nous imposent.

Toutes les stations rêvent des atouts des Aravis ; les Aravis veulent les détruire pour ressembler à tout le monde !

Pour Mountain Wilderness,

**Frédi Meignan,
President**

MOUNTAIN WILDERNESS
5 PL. BIR-HAKEIM
F-38000 GRENOBLE
☎ 04 76 01 89 08